Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261026-2026_103-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du MORBIHAN

Mairie de DAMGAN

56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

MAIRIE DE DAMGAN
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le 20 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie COLOMBEL, Maire.

Nombre de membres :	19
Présents	15
Votants	19
Absents représentés	4
Absents excusés, non représentés	-

Présents : Jean-Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : Gwénael GUE, Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Marc MOUREAU,

Conseillers délégués : Didier GROISNE, Marjorie MENAGER LE GOUGE

Conseillers municipaux : Dominique LE GUYON, Crystel BROCHET, Nadia HENRIET, Illana BAUWENS, Geneviève LORIENT, Marc LAMOUR, Brigitte ADAM LEVACON Jean-Philippe LE BODO, Muriel CLERY.

Absents représentés
Jean-Jacques TRICHET a donné pouvoir à Jean-Marie COLOMBEL
Bérengère DEFAYE NOBLET a donné pouvoir à Crystel BROCHET
Aymeric GAUTIER a donné pouvoir à Nathalie LE BOULCH – VILLERS
Kévin ROMILLAT a donné pouvoir à Dominique LE GUYON

Absent(s) excusé(s) non représenté(s)
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Dominique LE GUYON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261026-2026_103-DE

Délibération n°2026-103

Objet de la délibération : Atelier Danse adultes – Approbation des tarifs et du devis à conclure avec le prestataire – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les devis ainsi que tout document annexe.

Considérant la volonté de développer l'activité de la danse également au profit des adultes

Considérant que la danse en est une composante essentielle et qu'elle permet de surcroit un bien-être pour les adultes.

Considérant qu'un professeur de Danse diplômé a proposé à la commune de contractualiser dans le cadre de cours de danse.

Considérant que ces ateliers sont ouverts à 20 personnes maximum.

Considérant l'inscription de 14 adultes ;

Considérant que ces ateliers se dérouleront sur 32 séances à compter de septembre 2026 (les jeudis) à juin 2027.

Considérant le coût du prestataire retenu fixé à 3 640 €.

Considérant que le coût global est fixé à 260 € par personne.

Considérant qu'il est précisé que pour les adultes qui arrêteraient la danse en cours d'année, sauf pour raisons médicales justifiées par un certificat du médecin, l'année sera due dans sa totalité.

Vu le CGCT,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du 20 octobre 2026,

Vu le devis proposé par le prestataire,

Le rapporteur entendu,

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Art. 1 DIT que le coût de revient par adulte est de 260 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Art. 2 PRÉCISE que le montant forfaitaire restera dû en cas d'arrêt de l'atelier en cours d'année sauf justificatif médical.

Art. 3 AUTORISE le Maire à signer le projet de devis avec le prestataire.

Art. 4 DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal 2026 et s.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Damgan, le 26/10/2026

Le secrétaire de séance

Dominique LE GUYON

Le Maire

MAIRIE DE DAMGAN 56750 (Morbihan)

Jean-Marie COLOMBEL